



PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2025
DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE,
TENUE AU CENTRE HARPELL 60, RUE SAINT-PIERRE

05-158-25	Autorisation de procéder à l'achat de matériaux et d'octroyer les contrats pour la main-d'œuvre requise pour l'aménagement du parc et de la rue Lalonde
------------------	--

- ATTENDU** la résolution numéro 12-339-24 octroyant un contrat à la firme AGENCE RELIEF DESIGN pour des services professionnels en architecture de paysage pour le réaménagement du parc Lalonde;
- ATTENDU** la résolution numéro 04-121-25 octroyant un contrat à la firme TÉTRA TECH QI INC. pour des services professionnels pour la conception des ouvrages de drainage de rue, du par cet d'infrastructures diverses (bordures de béton, fondation de rue, éclairage de rue, etc.);
- ATTENDU QUE** les travaux d'aménagement de la rue Lalonde seront effectués en régie, conformément au plan d'aménagement développé par la firme AGENCE RELIEF DESIGN;
- ATTENDU QUE** les travaux d'aménagement du parc Lalonde seront effectués en régie, conformément au plan d'aménagement développé par la firme AGENCE RELIEF DESIGN;
- ATTENDU QUE** pour permettre la réalisation du projet et compte tenu du fait que les travaux seront effectués en régie interne, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue doit procéder à l'achat de divers matériaux et octroyer les contrats pour la main-d'œuvre requise;
- ATTENDU QUE** la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligeant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée de mécanisme favorisant la rotation;
- ATTENDU QUE** la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans *son Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder à l'achat des matériaux nécessaires et d'octroyer les contrats pour la main-d'œuvre requise pour l'aménagement de la rue Lalonde pour un montant maximal de 133 800 \$ (taxes incluses) à même le surplus non affecté au 31 décembre 2023;

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder à l'achat des matériaux nécessaires et d'octroyer les contrats pour la main-d'œuvre requise pour l'aménagement du parc Lalonde pour un montant de 133 800 \$ (taxes incluses) à

même le règlement d'emprunt numéro 850, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 août 2023.

Adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Me Caroline Plourde



Greffière